



**Extraits de rapports de l'OIBT sur le marché des bois tropicaux (TTMR)**

**Résumé par Alastair Sarre**

## **Prix forts des bois malaisiens**

Après environ une décennie de pertes et de guerre des prix, le marché d'exportation des bois malaisiens est en plein essor. Face à une pénurie chronique d'approvisionnements de matière première et sans l'espoir d'une solution en vue, les prix des produits ligneux de Malaisie ont progressé dans tous les secteurs.

Cette année, les prix des contreplaqués ont atteint leur niveau le plus élevé depuis huit ans, ayant augmenté de 10 à 20% par rapport à ceux de 2005. Les négociants craignent cependant que des prix plus élevés poussent les acheteurs à trouver d'autres fournisseurs au Viet Nam et en Indonésie.

En attendant, l'industrie locale des bois demande instamment aux gouvernements des différents Etats d'octroyer davantage de concessions de bois pour atténuer le manque de matières premières. La Malaisie vise à élargir de 375 000 hectares au cours des 5 années à venir la superficie de ses plantations forestières dans les Etats de Sabah, Sarawak, Johor, Terengganu et Pahang.

TTMR 11:9, 1-15 mai 2006 et 11:14, 16-31 juillet 2006

## **L'Indonésie se propose d'interdire l'exploitation dans les forêts naturelles**

Le gouvernement indonésien a fait savoir qu'il interdira l'utilisation des arbres de forêts naturelles par l'industrie de la pâte et du papier d'ici 2009, et par l'industrie du bois d'ici 2014. Les usines de transformation du bois devront commencer à créer de nouvelles plantations de ligniculture pour se fournir en grumes, a commenté Boen Purnama, Secrétaire général du département des forêts. M. Purnama a précisé que si l'industrie commençait dès maintenant à planter des arbres, les forêts industrielles pourraient lui fournir suffisamment de matières premières en 2014. Cette politique vise à prévenir une destruction excessive des forêts tropicales du pays.

TTMR 11:11, 1-5 juin 2006

## **La Chine interdit les importations par route des bois du Myanmar**

D'après Global Witness, l'interdiction récemment imposée par la Chine aux importations par route des bois du Myanmar a entraîné une réduction spectaculaire du flot de bois d'origine illégale. A la demande du Gouvernement du Myanmar, le 27 mars 2006, les autorités de la province chinoise de Yunnan ont donné instruction aux postes de contrôle frontaliers d'intercepter les importations de "toutes sortes de bois et de produits minéraux du Myanmar" présumés, par les deux gouvernements, être d'origine illégale lorsqu'ils sont expédiés par voie de terre plutôt que lors de transactions par voie maritime mieux réglementées. Les ouvriers chinois qui travaillent le bois au Myanmar ont également été sommés de rentrer au pays.

Depuis l'interdiction, les flux commerciaux empruntant les routes entre les deux pays ont sensiblement diminué et la plupart des postes frontaliers respectent l'interdiction. Certains rapports indiquent cependant que du bois passe encore la frontière avec la Chine par des chemins détournés des zones frontalières.

TTMR 11:11, 1-15 juin 2006

## **Réattribution des droits de propriété des forêts en Bolivie**

Le Président bolivien Evo Morales a récemment promulgué quatre nouveaux décrets et 34 résolutions par l'intermédiaire de l'Institut national pour la réforme agraire (INRA). En conséquence, l'INRA a réattribué des terres et octroyé 3 millions d'hectares en titres de propriété à des cultivateurs et des collectivités indigènes dans sept départements du pays, y compris des zones d'anciennes concessions forestières. Dans le département de Santa Cruz, huit concessions forestières ont été ainsi partiellement ou totalement reconverties. Les entreprises du bois avaient 30 jours pour faire appel. Toutefois, le Vice-président Alvaro Garcia Linera a récemment donné aux concessionnaires l'assurance qu'il n'y aurait pas subjugation des droits forestiers et a garanti la permanence des concessions forestières légales. Il a précisé que la redistribution des terres se ferait dans des domaines de fiscalité forestière hors concessions.

TTMR 11:11, 1-15 juin 2006 et 11:14, 16-31 juillet 2006

## **Aucune exportation du Libéria malgré la levée de l'interdiction**

Le 20 juin 2006, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de ne pas renouveler son interdiction sur les importations de grumes et de produits ligneux en provenance du Libéria. L'autorité de développement des forêts du Libéria (FDA) a fait bon accueil à la levée de l'interdiction des importations de bois mais a signalé que personne dans le pays n'était autorisé à produire des grumes ou des sciages pour l'exportation, étant donné que personne n'était titulaire d'une concession au Libéria. La FDA prévoit de soumettre prochainement à la législature nationale un projet de loi sur l'exportation de grumes et de sciages libériens. Des rapports non confirmés laissent entendre que quelques acheteurs potentiels ont pris contact avec des producteurs potentiels et que les exportations pourraient reprendre avant la fin de l'année.

TTMR 11:13, 1-15 juillet 2006 et 11:14, 16-31 juillet 2006

## **Discussions sur l'acajou**

Le Comité pour les plantes de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et le Groupe de travail sur l'acajou grandes feuilles se sont réunis du 29 juin au 8 juillet 2006 à Lima (Pérou). Le Comité a adopté une recommandation du rapport du groupe de travail, visant à ne pas soumettre l'acajou grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*) à l'examen du commerce important, mécanisme par lequel sont étudiés les caractères biologiques, le commerce et toute autre information concernant les espèces en péril. Par ailleurs, le Comité a décidé d'enquêter sur les importantes quantités d'acajou grandes feuilles importées en République dominicaine. En attendant, les discussions sur une proposition d'inscrire à l'Annexe II *Cedrela odorata*, autre essence précieuse d'Amérique latine, ont été remises à plus tard.

TTMR 11:13, 1-15 juillet 2006

Le Rapport de l'OIBT sur le marché des bois tropicaux est publié tous les quinze jours et diffusé sur internet. En plus des nouvelles se répercutant sur le commerce des bois tropicaux, le rapport indique les prix d'un large éventail de produits des bois tropicaux. Pour s'y abonner gratuitement, il suffit de contacter Dr Jairo Castaño à l'adresse [itto-mis@itto.or.jp](mailto:itto-mis@itto.or.jp)